



Paielement double par rapport au prix prevu

Par **Tatal83**, le **30/11/2019** à **11:28**

Bonjour,rnrnJ'avais déposé une bague en réparation chez un bijoutier qui m'annonçait 80 € pour refaire le griffe et remettre un petit saphir. Je l'ai récupérée ce jour et, là, 150€. Sans rien me demander, il a fait une réparation qui coûte le double. J'ai dit qu'il y avait abus mais j'ai payé car je voulais récupérer cette bague provenant de ma maman, décédée. Il avait pourtant mon numéro de telephone, lui disant qu'il aurait dû me prévenir, il m'a juste dit que, lui même, ne savait pas. C est quand même du courage d'engueuer. Quel droit ai-je même si j ai déchanté, déjà réglé ?rnrnMerci.

Par **chaber**, le **30/11/2019** à **14:28**

bonjourrnrn rnrnPour des réparations d'un montant supérieur à 150€ le devis écrit est obligatoire.rnrnVous avez accepté et réglé la facture -----> pas de recours possible.

Par **Lag0**, le **30/11/2019** à **20:29**

[quote]rnrnPour des réparations d'un montant supérieur à 150€ le devis écrit est obligatoire.rnrn[/quote]rnrnBonjour Chaber,rnrnAvez-vous une référence pour une telle obligation dans le cas présent (réparation d'une bague en bijouterie) ?rnrnIl existe effectivement une obligation de devis dans certains cas (quelque soit d'ailleurs le montant), mais il ne me semble pas que celui-ci en fasse partie. rnrn[quote]rnrnPour certains types de prestation, un devis est obligatoire :rnrnrnTravaux et dépannagernLe professionnel doit obligatoirement établir un devis détaillé avant l'exécution de travaux, quel que soit le montant estimé des travaux et que

la prestation concerne :rnrnrndes travaux de raccordement, d'installation, d'entretien et de réparation portant sur des équipements électriques, électroniques et électroménagers ;rndes prestations de dépannage, de réparation et d'entretien effectuées pour les travaux de maçonnerie, fumisterie et génie climatiques, ramonage, isolation,menuiserie, serrurerie, couverture, plomberie, installation sanitaire, étanchéité, plâtrerie, peinture, vitrerie, miroiterie, revêtement de murs et de sols.rnrnrnrn[/quote]rnrnrn<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31144>rnrnrn

Par **Tatal83**, le **01/12/2019** à **08:15**

.... même temps, je ne pouvais pas laisser la bague!!! rnOn va dire que ça m'a déstabilisée quand il' ma dit le' montantj avais la carte a la main et.... bref....le prix de la bague est certainement moins cher que la réparation....mais la valeur sentimentale n a pas de prix

Par **morobar**, le **01/12/2019** à **10:23**

Bonjour,rnrnrn[/quote]rnC est quand même du courage d'engueuer. rnrnrn[/quote]rnEN clair cela signifie quoi exactement ?rnrnrnCe qui est clair est que votre bijoutier a sous-traité la réparation et qu'il ne maîtrisait donc pas le prix.rnrnrnEN l'absence d'écrit vous ne pouvez pas prouver grand chose.rnrnrnMieux voir le coté positif, à savoir récupérer la bague et peut-être la faire suivre à votre (petite) fille comme de coutume.